

23 June 2017
English
Original: French

**Onzième Conférence des Nations Unies
sur la normalisation des noms géographiques**

New York, du 8 au 17 août 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports des gouvernements sur la situation dans leur pays et sur les progrès
accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la dixième
Conférence (pour distribution seulement).**

Rapport sur les activités au Canada

Soumis par Canada**

Résumé

La Commission de toponymie du Canada (CTC) a accompli d'importants progrès en matière de revitalisation et d'amélioration de la collaboration entre les autorités toponymiques fédérales, provinciales et territoriales du Canada. Depuis 2013, les activités de la CTC ont été axées sur l'élaboration, la mise au point et aujourd'hui la mise en œuvre d'un ambitieux plan stratégique quinquennal tourné vers l'avenir.

Le plan stratégique de la CTC comprend plusieurs objectifs clés, notamment le renforcement de son efficacité, le renouvellement de sa gouvernance, l'amélioration de la fonctionnalité de la base de données nationale de noms géographiques grâce à l'interopérabilité, l'amélioration des politiques et des partenariats en matière de noms en langues autochtones, le remaniement de la politique nationale sur les noms d'entités sous-marines et marines, et une sensibilisation accrue à l'importance des noms géographiques faisant autorité. Depuis l'adoption de ce plan stratégique, plusieurs groupes de travail composés de membres de la Commission se sont réunis en vue de la réalisation des objectifs du plan.

* E/CONF.105/1

** Préparé par Steve Westley, gestionnaire, Secrétariat de la Commission de toponymie du Canada, Ressources naturelles Canada (Canada)

Contexte

La Commission de toponymie du Canada (CTC) est l'organisme de coordination national chargé des normes et des politiques en matière de toponymes canadiens. La Commission est établie par décret et est composée de membres d'organismes ou de ministères des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui ont chacun des responsabilités précises relatives à leurs compétences et à leurs mandats respectifs. Collaborant dans le cadre d'un organisme intergouvernemental national, les membres de la CTC coordonnent leurs efforts pour assurer la gestion uniforme des toponymes au Canada. La CTC a été créée en 1897 sous le nom de Commission de géographie du Canada et célèbre en 2017 son 120^e anniversaire.

Il incombe au ministre des Ressources naturelles du Canada de nommer le président de la CTC. L'actuelle présidente, M^{me} Connie Wyatt Anderson, The Pas (Manitoba), a été nommée en mai 2015 pour un mandat de cinq ans. M^{me} Wyatt Anderson est enseignante dans la communauté de la Nation crie Opaskwaya et a obtenu une reconnaissance nationale en tant que professeure d'histoire et de géographie.

La CTC est appuyée par un secrétariat assuré par Ressources naturelles Canada (RNCCan), un ministère du gouvernement du Canada. RNCCan fournit une infrastructure et un soutien à la Base de données toponymiques du Canada (BDTC), la base de données nationale faisant autorité pour les toponymes canadiens et constituant un élément clé de l'infrastructure des données spatiales du Canada. RNCCan regroupe les données toponymiques, les délimitations spatiales des entités et les décisions relatives aux nouvelles dénominations communiquées par les autorités de dénomination de la CTC dans la BDTC.

La CTC accomplit son mandat à titre d'autorité nationale canadienne de dénomination en élaborant des politiques et des normes pour l'examen des noms géographiques et de la terminologie toponymique; en coordonnant les activités de toponymie au Canada; en promouvant l'utilisation des noms officiels; et en représentant le Canada au sein de forums toponymiques internationaux. Elle se réunit en séance plénière une fois par année, offrant une tribune nationale où échanger des connaissances, discuter des enjeux et prendre des décisions sur des questions toponymiques. Des groupes de travail et des comités consultatifs de plus petite taille composés de membres de la CTC s'intéressent à des thèmes ou à des champs de travail précis et conçoivent des politiques ou des initiatives que la Commission examine et met en œuvre.

Autorités toponymiques

En général, au Canada, le pouvoir de nommer officiellement les entités géographiques revient aux 13 gouvernements provinciaux et territoriaux. Chaque province ou territoire a établi des procédures visant à examiner les propositions de noms pour les entités géographiques situées dans son territoire de compétence. L'examen des propositions de noms nécessite des recherches approfondies menées par l'autorité compétente, ainsi que des consultations auprès des habitants de la région afin de confirmer que les noms proposés sont utilisés et reçoivent l'aval de la communauté locale. Au Canada, les administrations responsables de la dénomination ont élaboré des lignes directrices nationales normalisées (*Principes et directives pour la dénomination des lieux*) approuvées et adoptées par la CTC en 2011.

Plusieurs administrations provinciales et territoriales désignent une commission de dénomination chargée d'examiner les propositions de noms et de formuler des recommandations à leur sujet, alors que d'autres administrations nomment un fonctionnaire possédant une expertise en matière de toponymie. Dans la plupart des administrations, les recommandations concernant les décisions de dénomination sont soumises à l'approbation du ministre provincial ou territorial détenant un pouvoir légal en matière de toponymie. Dans tous les cas, une fois que les noms sont approuvés par une autorité compétente responsable, ils sont

reconnus et confirmés à titre de décisions officielles de la CTC.

Sur les terres et les eaux administrées par le gouvernement fédéral, les décisions de dénomination sont prises conjointement par l'administration provinciale ou territoriale et l'autorité fédérale compétente. Les ministères fédéraux participant à la toponymie comprennent ceux qui sont responsables des entités sous-marines et des terres comme les parcs nationaux, les réserves indiennes et les établissements militaires.

Nouveau plan stratégique de la CTC

En 2013, les membres de la CTC ont été invités à répondre à un sondage visant à déterminer les enjeux importants qui devaient être abordés par la communauté de la CTC en vue de l'élaboration de nouveaux objectifs de planification stratégique à long terme. Le plan stratégique de la CTC a été mis à jour pour la dernière fois en 2006, et on a cerné des possibilités de révision et de modernisation de la Commission en ce qui concerne les politiques, les procédures et la participation des intervenants. L'essor des nouvelles technologies et les attentes croissantes des intervenants, combinés au vieillissement des processus internes et à l'éffritement des ressources, ont fait ressortir la nécessité de revoir de façon exhaustive les activités de la CTC. En parallèle, RNCan a entrepris un examen des politiques et des procédures internes appuyant la CTC, dans le but de concevoir un processus national de traitement des toponymes simplifié et uniforme. Le sondage auprès des membres de la CTC a été suivi en 2014 d'un atelier animé visant à approfondir les discussions, ainsi qu'à concevoir et à peaufiner un plan stratégique tourné vers l'avenir et devant orienter les activités de la CTC pour les cinq prochaines années. Il a notamment été retenu que la mise en œuvre de solutions innovatrices exige que les différents ordres de gouvernement échangent des renseignements et travaillent ensemble à résoudre les problèmes.

Le plan stratégique a été officiellement adopté par la Commission au cours de l'assemblée annuelle de 2014, qui s'est tenue à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Le plan décrit, de manière responsable et transparente, les priorités de la CTC pour la période de 2014 à 2020. Les mesures du rendement indiquent la manière dont la CTC surveillera et évaluera les progrès réalisés par rapport aux objectifs énoncés dans le plan. Chaque objectif stratégique présenté dans le plan vise à accroître l'efficacité des opérations de la CTC, à peaufiner ses politiques et procédures, et à encourager l'utilisation, l'échange et la promotion des noms géographiques qui font autorité.

Le plan stratégique de la CTC met l'accent sur cinq objectifs généraux clés :

1. accroître l'efficacité de l'autorité nationale de dénomination;
2. tenir à jour la base de données nationale des toponymes officiels;
3. améliorer les politiques relatives aux toponymes en langues autochtones;
4. établir un processus national pour désigner les entités sous-marines;
5. mieux faire connaître l'importance de noms géographiques qui font autorité.

La mise en œuvre de ces objectifs est bien engagée par l'intermédiaire de plusieurs groupes de travail actifs et d'un comité consultatif, chacun axé sur des mesures prioritaires spécifiques énoncées dans le plan stratégique. Chaque groupe est composé de membres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la CTC et est appuyé par le secrétariat de celle-ci. Les groupes de travail et le comité consultatif se réunissent régulièrement tout au long de l'année, généralement par vidéoconférence, et font rapport sur leurs activités et réalisations lors de l'assemblée annuelle.

Parallèlement à la réalisation du plan stratégique, le Secrétariat de la CTC, qui relève de RNCan, a amorcé l'examen et la modernisation de ses opérations afin de répondre de manière plus efficace et efficiente aux besoins des membres de la Commission. La coordination de l'échange de renseignements entre les diverses autorités toponymiques fédérales, provinciales et territoriales constitue un élément important de la mise en œuvre du plan stratégique.

Les objectifs généraux du plan stratégique sont présentés ci-dessous.

Accroître l'efficacité de l'autorité nationale de dénomination

L'amélioration de la façon dont la CTC s'acquitte de son mandat, en portant une attention particulière aux méthodes opérationnelles efficaces et efficaces, ainsi qu'à des rôles et responsabilités bien définis, a été recensée comme un objectif clé du plan stratégique. Un groupe de travail a été constitué afin d'examiner la gouvernance de la Commission, y compris ses règles de procédure et ses modes de fonctionnement, sa composition, le vote, et le rôle des comités consultatifs et des groupes de travail. Le groupe de travail sur la gouvernance de la CTC a rédigé un *Manuel sur la gouvernance et les activités* complet, pour veiller à ce que la CTC fonctionne de façon efficace et efficiente, qu'elle dispose de ressources suffisantes, et que sa mission et ses priorités stratégiques soient bien comprises.

En plus du renforcement de la gouvernance, l'amélioration de la rigueur, de la diligence et de l'accessibilité de la recherche et de l'analyse des politiques a été cernée comme un des éléments contribuant à accroître l'efficacité de la CTC. Toutes les administrations retirent des avantages de l'amélioration du processus décisionnel grâce à la pertinence de la recherche et de l'analyse des politiques, ce qui a pour effet de faciliter l'accès aux normes, aux meilleures pratiques, aux outils et aux processus disponibles. Pour permettre l'échange de renseignements entre les instances représentées à la CTC, on a créé en 2015 un site de partage de documents de recherche accessible sur le Web. Les renseignements relatifs aux résultats de recherche et aux lignes directrices sont rassemblés, organisés et mis à la disposition des membres en format numérique.

En 2015, on a lancé une stratégie nationale de numérisation des documents de la Commission, en particulier ceux relatifs aux décisions d'attribution de noms officiels au Canada et les documents connexes, contenus dans son vaste dépôt archives. Le Secrétariat de la Commission conserve en effet une collection de dossiers historiques contenant notamment des lettres, des documents et des cartes qui témoignent de l'histoire toponymique du Canada depuis 1897. On numérise peu à peu cette irremplaçable collection de documents historiques, désormais conservée dans des locaux à ambiance contrôlée, dans le but d'assurer la préservation des documents. La numérisation de ces documents vise deux objectifs : réduire la manipulation des originaux afin d'en assurer la conservation à long terme, et mettre les documents à la disposition des chercheurs et du grand public sur un portail de données ouvertes du gouvernement du Canada.

En 2016, RNCan a appuyé la publication en ligne de *CANOMA*, un périodique de recherche toponymique publié de 1975 à 2001. Au total, 27 volumes comprenant plus de 700 articles sur la dénomination des lieux ont été numérisés afin d'être diffusés sur [GEOSCAN](#), la base de données bibliographiques des publications scientifiques de RNCan. La diffusion au moyen de GEOSCAN fait aussi en sorte que le contenu soit indexé par Google et d'autres moteurs de recherche. En outre, de nouvelles activités de recherche toponymique ont été lancées. Au début de 2017, le Secrétariat de la CTC a commandé une étude des politiques afin de rendre compte des politiques relatives aux toponymes en langues autochtones des autorités de dénomination canadiennes.

Dans son plan stratégique, la CTC reconnaît également l'importance des activités internationales en matière de toponymie. La participation de la Commission à des instances de toponymie internationales l'aide à atteindre plusieurs de ses objectifs stratégiques puisque ces instances favorisent la normalisation, facilitent la mise en commun de pratiques exemplaires et fournissent une tribune propice à l'échange d'idées. L'un des principaux volets de l'engagement international de la Commission est sa participation aux sessions du GENUNG et aux Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Tenir à jour la base de données nationale des toponymes officiels

L'un des rôles clés des autorités de dénomination de la CTC consiste à réunir et diffuser des informations précises sur l'emplacement, la délimitation et les origines des noms géographiques canadiens. Ce rôle exige une gestion prudente des bases de données dans chacune des administrations et l'acheminement de ces données vers le répertoire national de toponymes, la Base de données toponymiques du Canada (BDTC). L'échange et la communication de données ouvertes et l'accès au savoir-faire dans la vaste communauté géospatiale sont autant de possibilités de bien se documenter sur les toponymes. Des efforts continus doivent être déployés pour faciliter l'échange de ces données, les maintenir le plus près possible de leur source et veiller à ce qu'elles soient interexploitables entre bases de données, conformément aux modèles de données ouvertes adoptés par de nombreux paliers de gouvernement.

En 2015, la BDTC a connu une transformation en profondeur, ce qui a permis d'obtenir un modèle de données géospatiales plus efficace et interexploitable. En parallèle, RNCan a conçu une méthode de traitement uniforme pour les décisions relatives aux noms géographiques et apporté diverses améliorations aux processus de prise en charge et de communication de données. L'examen des processus internes, le développement d'une nouvelle application Web et la normalisation et l'automatisation, dans toute la mesure du possible, des processus de validation lui ont en outre permis de réaliser des gains d'efficacité.

Afin d'appuyer l'élaboration d'un nouveau modèle de données pour la BDTC et de faciliter les recherches, les révisions et les mises à jour effectuées par des membres de la CTC, RNCan a également mis à jour l'application Web appelée GNApp-II. La nouvelle application lancée en février 2016 est destinée à améliorer l'interaction directe avec la base de données nationale par les membres de la CTC. La nouvelle application a été élaborée avec la contribution des membres, grâce à des activités exhaustives de recensement des exigences et des essais de convivialité. En plus d'offrir un visualisateur de cartes, l'application a permis d'améliorer les fonctions d'affichage et de recherche. Grâce à l'application GNApp-II, les autorités de dénomination de la CTC peuvent maintenant présenter des documents sur les décisions de dénomination à la base de données et télécharger des délimitations d'entités nommées dans la BDTC.

Améliorer les politiques relatives aux toponymes en langues autochtones

La reconnaissance et la sensibilité accrue aux toponymes traditionnels contribuent à la conservation, à la revitalisation et au renforcement de l'histoire, des langues et des cultures autochtones. La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* demande à ce que les peuples autochtones disposent du droit de nommer et de conserver leurs propres noms pour les endroits comme pour les communautés. Les autorités de dénomination de la CTC s'intéressent depuis longtemps à des activités de recherche, de documentation et d'approbation de toponymes d'origines autochtones. Le plan stratégique de la CTC souligne et met l'accent sur les engagements de la Commission envers les toponymes d'origine autochtone au Canada et comprend d'importants objectifs connexes :

- faire progresser la politique de la CTC ainsi que la recherche afin de tenir compte des aspects uniques de la dénomination autochtone;
- renforcer les échanges entre les autorités de toponymie et les experts en dénomination autochtone afin que les membres de la CTC soient en mesure d’attribuer un plus grand nombre de noms officiels d’origine autochtone;
- accroître la capacité de la base de données nationale de consigner, d’enregistrer et de faire connaître les aspects particuliers des noms de lieux autochtones.

Un sondage de 2016 auprès des instances représentées à la CTC a indiqué que plus de 25 000 toponymes officiels canadiens avaient des racines autochtones confirmées ou supposées, dans plus de cinquante langues ou dialectes. La CTC a identifié comme objectif stratégique le renforcement de ses interactions avec les communautés et les organisations autochtones, et a l’intention de consigner, d’enregistrer et de diffuser les noms de lieux autochtones dans la base de données nationale.

La responsabilité de la CTC qui consiste à consigner, enregistrer et diffuser avec précision les noms géographiques exige que l’on porte une attention spéciale aux noms et langues autochtones. Ce volet de nos activités touche notamment les aspects suivants : l’évolution de l’orthographe des noms; l’utilisation de jeux de caractères spéciaux; la prise en compte de la pratique consistant à désigner par un seul toponyme des groupes d’entités géographiques; l’officialisation de noms multiples pour une seule entité, et l’emploi de génériques culturels particuliers. Pour enregistrer correctement ces noms dans la base de données nationale, il y a lieu d’accroître l’interexploitabilité de celle-ci et de la faire évoluer.

Établir un processus national pour l’appellation des entités sous-marines

En raison de l’exploration et de l’exploitation continues de l’environnement tout particulier qu’est le plancher océanique, le Canada a besoin de mécanismes efficaces pour attribuer des noms qui font autorité aux entités des reliefs marin et sous-marin. Un important jalon de la mise en œuvre du plan stratégique a été atteint en juillet 2015, lorsque le [Comité consultatif des noms d’entités sous-marines](#) de la CTC a été rétabli. Celui-ci est présidé et coordonné par le Service hydrographique du Canada de Pêches et Océans Canada. Ce comité de spécialistes interministériel fournit des conseils et des recommandations à la Commission sur l’attribution de noms aux entités sous-marines et sur les questions de terminologie, de traduction et de délimitation connexes. Un processus national efficace et durable a été établi à l’intention des spécialistes qui évaluent les propositions de noms d’entités sous-marines, ce qui permettra de mettre à jour la base de données toponymiques nationale en se fondant sur des renseignements qui font autorité.

Le comité consultatif est responsable d’examiner les propositions soumises pour les noms des entités sous-marines et des entités maritimes de surface extracôtières dans le but de vérifier leur intégralité et de veiller à ce qu’ils soient conformes aux [Principes utilisés pour désigner les entités sous-marines et les entités maritimes de surface](#) approuvés par la CTC en 2014. Le comité effectue des vérifications et des recherches en collaboration avec les membres de la CTC afin de valider l’exactitude des renseignements liés aux propositions. Il détermine ensuite la pertinence des propositions et fait des recommandations à la CTC de façon à ce qu’elle puisse approuver ou rejeter les noms d’entités sous-marines et d’entités maritimes de surface qui se trouvent en eaux canadiennes.

Mieux faire connaître l'importance de noms géographiques qui font autorité

Le plan stratégique de la CTC reconnaît l'importance de la mobilisation, de la communication et de l'éducation afin de mieux faire connaître la valeur culturelle, historique et pratique des toponymes en tant que partie intégrante de la vie quotidienne et du patrimoine culturel commun des Canadiens. L'accroissement de la sensibilisation aux toponymes officiels favorise leur visibilité et leur crédibilité; informe et éduque les personnes sur les noms officiels; et a une influence sur les attitudes, les comportements, les croyances et les décisions concernant l'utilisation des noms officiels. Le plan stratégique prévoit une stratégie de sensibilisation coordonnée, mettant en lumière le leadership exercé par la CTC dans les activités d'élaboration de normes, de produits et de services; faisant connaître les avantages de noms géographiques qui font autorité et le processus de dénomination; et rappelant l'importance d'adopter des normes de dénomination rigoureuses.

En décembre 2016, le groupe de travail sur la sensibilisation de la CTC a publié un document stratégique complet et détaillé intitulé *Sensibilisation – Toponymes du Canada*, qui comprend des directives et suggestions générales destinées aux membres de la CTC afin que ceux-ci en tiennent compte lors de l'élaboration d'activités de sensibilisation dans leurs territoires. Dans le cadre de la stratégie de sensibilisation, la CTC a pris des mesures afin d'établir une présence dans les médias sociaux. Un groupe a été constitué sur LinkedIn afin de permettre aux membres de la CTC de diffuser divers articles parus dans les médias ayant trait aux toponymes. Par ailleurs, on s'est servi du compte Twitter de RNCan (@NRCan) pour communiquer sur l'évolution des toponymes au Canada.

2017 est l'année du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada. Un groupe de travail spécial, le groupe de travail « Canada 150 », a été mis sur pied dans le but d'élaborer un projet de commémoration et de célébration, en 2017, du 150^e anniversaire du Canada et du 120^e anniversaire de la CTC par les autorités toponymiques fédérales, provinciales et territoriales. Le projet consiste à créer des cartes commémoratives, chacune axée sur un thème toponymique particulier, par exemple les noms autochtones traditionnels donnés à certains lieux.

Conclusion

Faire preuve de rigueur dans la gestion et l'application des noms géographiques du Canada est aussi important maintenant qu'en 1897, année de la création d'une première autorité de dénomination géographique au Canada. La Commission de toponymie du Canada a réaffirmé et recentré son engagement envers cette mission en examinant et en élaborant un plan stratégique mis à jour, définissant les orientations de l'organisation jusqu'en 2020. Les progrès accomplis par rapport aux objectifs stratégiques seront surveillés et feront l'objet d'un examen approfondi. Tous les ajustements nécessaires seront effectués pour adapter les plans de travail et les ressources dans le but ultime de concrétiser la vision décrite dans le Plan stratégique. La réussite de ce plan stratégique contribuera à faire en sorte que les Canadiens puissent continuer à se fier à des toponymes exacts, constituant des éléments précieux de notre culture et de notre patrimoine et une partie intégrante de notre société. Elle permettra également à la CTC de continuer à tenir compte de l'évolution des besoins et des attentes de ses membres et des populations qu'ils servent.